

# RÈGLEMENT SPORTIF GENERAL COMPÉTITIONS FEMININES

## Coupes de France Saint-Gobain des ESC et Ingénieurs

### **Article 1 : Coupe de France**

Les règles sportives sont celles émises par la Fédération Française du Sport Universitaire (FF SportU), et s'appuie sur le règlement universitaire Football.

[https://sport-u.com/uploads/2022/FOOTBALL/20220909\\_DP%20Football\\_B.pdf](https://sport-u.com/uploads/2022/FOOTBALL/20220909_DP%20Football_B.pdf)

Les 2 compétitions Coupes de France Ingénieurs et ESC sont distinctes.

### **Article 2 : Officialité**

Les associations sportives doivent être affiliées à la FF SportU et adhérentes aux ligues régionales FFSU. Cette compétition sera inscrite sur le calendrier national de la FF SportU.

### **Article 3 : Formalités administratives**

Chaque joueur devra avoir en sa possession sa carte étudiante et sa licence FFSU 2023-2024 lors de chaque rencontre de Coupe de France Saint-Gobain des ESC et Ingénieurs (un contrôle sera effectué à chaque début de match par l'arbitre). Chaque association s'engage à contracter une assurance pour ses joueuses.

### **Article 4 : Participation des écoles**

Chaque Association sportive d'école ne peut inscrire qu'une seule équipe à la Coupe de France Saint-Gobain des ESC ou Ingénieurs dont elle dépend.

Les modalités d'inscription se feront auprès de l'organisation dédiée.

### **Article 5 : Validation des joueuses**

Une joueuse ne peut jouer que dans une seule équipe tout du long de la saison 2023-2024, celle de l'école et du campus qui est inscrit sur la carte étudiante de la joueuse.

*(Par exemple, une joueuse de Kedge Bordeaux ne pourra pas jouer pour le campus de Marseille.)*

Dérogation pour transferts des joueuses d'un campus à l'autre en cours de saison :

*Cela s'adresse uniquement aux étudiantes qui changent de campus au semestre 2 en janvier / février. Ce transfert devra être justifié par une attestation de scolarité dans le nouveau campus de rattachement.*

*Dans ce cas :*

*La joueuse devra en informer l'organisation de la Saint-Gobain Football Cup et devra jouer avec le N° de sa nouvelle licence FFSU et ne pourra revenir jouer pour son équipe de son ex-campus du semestre 1, si celle-ci était toujours qualifiée dans la compétition. De plus, il faudra que toutes les équipes en soient informées.*

### **Article 6 : Effectifs**

Conformément au règlement de la FF SportU, les équipes peuvent inscrire sur la feuille de match : **12 joueuses max** des phases qualificatives jusqu'à la phase finale (Final6) incluse.

Les rencontres se déroulent à 8 contre 8 sur terrains réglementés par la FFF (terrain synthétique et/ou en gazon naturel).

### **Article 7 : Désignation des matches**

Pour les premiers tours de la compétition, un rapprochement géographique sera privilégié afin de limiter les déplacements des écoles. Un tirage au sort des groupes sera effectué par l'organisation en fonction des zones géographiques

Pour optimiser les déplacements et respecter le calendrier FFSportU football, les équipes se rencontrant en championnat et en Coupe de France peuvent, après accord préalable des deux équipes et validation auprès du comité d'organisation, ne jouer qu'un SEUL match comptant pour les deux compétitions.

### **Article 8 : Organisation des matches**

L'organisation des matches du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Tour s'effectue directement entre les écoles sous le contrôle de l'agence organisatrice.

L'équipe qui reçoit doit fournir **obligatoirement** un arbitre officiel.

La désignation des arbitres s'effectue auprès des ligues universitaires

Une feuille FF SportU doit être **obligatoirement** être remplie et signée par les deux capitaines et l'arbitre de la rencontre et renvoyée dans les 24h à l'organisation.

Les feuilles des matchs doivent être complétés intégralement (nom des buteurs, cartons, etc.)

Les écoles recevant une rencontre doivent déclarer leur arbitre à la ligue Sport U de leur région afin qu'il soit licencié.

### **Article 9 : Calendrier sportif indicatif**

*Selon confirmation des jauges d'inscription :*

- 1er Tour : du 13 novembre 2023 au 31 janvier 2024  
*Les rencontres peuvent se jouer en semaine et/ou week-end*
- 2<sup>ème</sup> Tour masculin uniquement : du 1 février 2024 au 10 mars 2024
- Barrages de conférences : mars-avril 2024
- **FINAL6 : 3-4-5 mai 2024 au Centre National du Football de Clairefontaine**

Le nombre d'écoles inscrites définitif déterminera le format sportif et les modalités de qualifications pour le ou les tours suivants.

Les matchs doivent se jouer dans le respect du calendrier sportif ci-dessous :

Un report ne peut se faire sans l'accord de l'organisation. Ces dates de report ne seront acceptées qu'en cas de conditions exceptionnelles justifiées.

Les rencontres pourront se dérouler en match isolé et/ou en triangulaire.

### **Article 10 : Durée de jeu**

Pour les matchs isolés, les rencontres se disputent en **2 X 30 minutes – sans prolongation, tirs au buts direct.**

En triangulaire, durée des matchs : **2 X 20 minutes**

Tournoi triangulaire : 1 journée - 1 stade - 3 équipes = 3 rencontres

Les équipes d'une triangulaire doivent se mettre d'accord sur le lieu d'accueil de la rencontre maximum 15 jours minimum avant la date retenue.

*En cas de forfait le Jour-J d'une équipe sur une triangulaire, la durée du match passe à 2x45 minutes pour garantir l'équité avec les autres poules...*

### **Article 11 : Remplacement**

3 remplaçantes max sont autorisés, le nombre de changements sont illimités pendant le match.

Les remplacements s'effectuent avec l'autorisation de l'arbitre.

### **Article 12 : Format des compétitions**

Format : Groupe de 3 ou 4 équipes selon les jauges inscrites

Match isolé ou triangulaires/groupe

Le classement des groupes sera établi selon le barème suivant et déterminera les équipes qualifiées pour le tour suivant

**BAREME de points : Victoire = 4pts ; match Nul = 2pts ; Défaite = 1pt ; Forfait\* = 0pt**

*\*Le match sera considéré comme perdu pour cette équipe et gagné pour l'équipe adverse sur un score de 3-0.*

En cas d'égalité dans un groupe, les équipes seront départagées en fonction des critères ci-dessous dans l'ordre suivant :

1. Goal-average général (BP – BC)
2. Goal-average particulier si 2 équipes égalité
3. Meilleure attaque
4. Meilleure défense
5. Nombre de cartons rouges puis jaunes
6. En cas d'égalité parfaite entre 2 ou 3 équipes : Tirage au sort effectué par l'organisation

*Si, à la suite d'une triangulaire, les 3 équipes se retrouveraient à égalité parfaite,*

*Les équipes devront organiser des séances de tirs au but pour se départager.*

*Dans le cas où une équipe serait forfait pour un match,*

*Le match sera considéré comme perdu pour cette équipe et gagné pour l'équipe adverse sur un score de 3-0.*

**Lors des confrontations à élimination directe, en cas d'égalité les équipes disputeront une séance de 5 tirs au but, sans prolongation.**

### **Article 13 : FINAL6**

La phase finale (FINAL6) déroulera avec 6 équipes qualifiées pour les compétitions féminines au Centre National du Football de Clairefontaine, en avril 2024.

Les dates seront communiquées aux équipes en amont.

#### **5 équipes qualifiées à l'issue des barrages de Conférence + lauréat de l'édition 2023**

Le format du Final6 sera précisé en amont aux 6 équipes qualifiées.

Pour le Final6, les équipes pourront présenter un effectif de 13 personnes maximum =

**12 joueuses + 1 encadrant(e) max non joueur**

### **Article 14 : Sanctions et réglementation**

**Carton jaune** : se référer au règlement FFF sauf pour le motif « désapprobation des décisions de l'arbitre en paroles ou en actes » qui donnera lieu à un carton blanc.

**Carton blanc** : désapprobation des décisions de l'arbitre en paroles ou en actes entraînera une expulsion temporaire de 10mn sans remplacement. L'équipe de la joueuse joue en infériorité numérique.

*Si l'application de la règle de l'exclusion temporaire devait conduire une équipe à voir son*

*effectif inférieur à 6 joueuses, la sortie de la 6<sup>ème</sup> joueuse ne serait effectuée qu'au retour d'une exclue temporaire précédent.*

**Carton jaune doublé** : = carton rouge : joueuse exclue

**Carton blanc doublé** : = carton rouge : joueuse exclue

**Carton blanc + un carton jaune** = carton rouge : joueuse exclue

**Carton rouge direct** : joueuse exclue

*Un joueuse sanctionnée d'un carton blanc pourra participer à la séance de tir au but : l'exclusion temporaire n'est effective que jusqu'à la fin du temps de jeu.*

Les conduites antisportives et comportements non conformes à l'éthique du sport universitaire seront sanctionnés automatiquement selon le barème suivant (*sans préjuger des sanctions qui pourraient être prononcées ultérieurement par la commission mixte compétente*) :

Exclusion pour 2<sup>ème</sup> carton jaune : suspension 1 match ferme

Exclusion pour 2<sup>ème</sup> carton blanc : 2 matches fermes

Exclusion pour 1 carton jaune et un carton blanc avec mention de propos injurieux : 2 matches fermes

Exclusion sur carton rouge direct : 2 matches fermes minimum... (selon rapport de l'arbitre), sauf exclusion pour « dernier défenseur » sans conduite dangereuse : 1 match ferme

En cas de carton rouge d'une joueuse lors des barrages qualificatifs pour le Final6, la joueuse sera automatiquement suspendue pour les deux premiers matchs du Final6.

Pour le Final6, les cartons sont remis à zéro pour toutes les joueuses mais les suspensions en cours restent applicables aux joueurs sanctionnés

Les cartons s'appliquent uniquement dans la compétition dans laquelle le carton a été pris. Si une joueuse prend un carton rouge en Championnat FFSportU, cette même joueuse ne sera pas suspendue pour un match de Coupe de France Saint-Gobain des ESC et Ingénieurs (*si un joueur est lourdement suspendu par la FFSU en Championnat, la sanction pourra elle être valable en Coupe de France Saint-Gobain des ESC et Ingénieurs selon recommandation de la FFSportU*).

Tout manquement à ces points, verra l'équipe sanctionnée. Sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'École de la Coupe de France Saint-Gobain des ESC et Ingénieurs.

#### **Article 15 : Droit à l'image**

Les joueuses participant à la compétition, s'engagent à céder leurs droits d'utilisation de l'image et autorisent donc, par la présente le Groupe Saint-Gobain et l'organisation à se faire photographier et/ou filmer pendant les événements de la Saint-Gobain Football Cup 2023-2024.

Les photographies et images réalisées pourront être reproduites, représentées, communiquées au public ou adaptées sur tout support par quelque moyen que ce soit, notamment les modes d'exploitation tels que presse et tout support de communication affichage, cinéma, vidéo, télévision, documents commerciaux, éditions papier, supports numériques (sites web, réseaux sociaux, email...), pour toute action de communication interne, toute opération promotionnelle et publicitaire, professionnelle ou grand public sous la seule réserve que les photographies et images réalisées ne portent pas atteinte à la dignité ou à la réputation des individus représentés.

#### **Article 16 : Validation du règlement**

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment pour les besoins de la compétition.

L'équipe (école) par son inscription reconnaît avoir lu et accepté les conditions de participation aux Coupes de France Saint-Gobain des ESC et Ingénieurs.

#### **Article 17 :**

En cas de non-respect du règlement l'équipe pourra être disqualifiée.

Signature, nom de l'école et de son représentant  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

